

Commune de VITRAC SUR MONTANE

Réunion ordinaire du conseil municipal du 19 février 2019

Présents : Mme ANTOINE, Mme DOUHET, Mme DUMAS, Mme LAGRANGE, M AUBESSARD, M. MALAURIE, M. MIGINIAC,

Excusées : Mme BRETON donne procuration à M. MALAURIE, M. FAURIE donne procuration à Mme DOUHET,

Absents : M. STOPYRA, Mme STOPYRA

Début de la réunion à 20h00

Désignation d'un secrétaire de séance

Mme Marcelle ANTOINE élue à l'unanimité par les membres du conseil.

Adoption du compte rendu de la dernière réunion

Adopté à l'unanimité

Annulation de la DM 2 de 2018

Mme la Trésorière a demandé l'annulation de la DM 02 du 29 novembre 2018, l'affectation du résultat du budget assainissement ayant déjà fait l'objet d'une intégration dans le budget communal.

Adopté à l'unanimité

Adhésion de la commune de St Bonnet Avalouze au SIAEP de la Montane

Mme DUMAS, présidente du SIAEP de la Montane rappelle que le comité syndical a validé l'adhésion de la commune de Saint Bonnet Avalouze au syndicat dans sa délibération du 14 décembre 2018.

Adopté à l'unanimité

Achats d'ordinateurs pour la mairie, la cantine et un espace numérique de proximité

Les travaux de mise en accessibilité de la mairie, le déménagement de l'accueil et la création d'un espace numérique de proximité sont l'occasion de renouveler le parc informatique vieillissant (7ans).

Mmes DUMAS, DOUHET et M. AUBESSARD estiment qu'il n'est pas nécessaire de doter le coin cantine d'un ordinateur, estimant que si l'agent en charge de la cantine en a besoin, elle a assez de temps pour se rendre à la mairie effectuer ses recherches.

Trois devis ont été présentés par les sociétés AEL, Bureau Fonctionnel et JDB informatique.

Le conseil valide l'offre de la société Bureau Fonctionnel pour 3 940 € HT

Adopté à l'unanimité

Demande de subvention pour la mise en place d'un espace numérique de proximité

Le coût du matériel informatique pour la création d'un espace numérique de proximité est de 1 134 € HT (ordinateur + microsoft office + forfait installation proratisé)

M. le maire indique vouloir solliciter les aides de l'Etat au titre de la DETR 2019 (espace numérique de proximité) à hauteur de 50 % pour un montant plafonné à 5 000 €

Le conseil municipal valide la demande de subvention DETR pour un montant de 567 €

Adopté à l'unanimité

Demande de subvention pour l'acquisition de matériel informatique des mairies

Le coût de l'achat de matériel informatique pour les services de la mairie est de 2 806 € HT (hors coût ordinateur de l'espace numérique de proximité)

M. le maire indique vouloir solliciter les aides de l'Etat au titre de la DETR 2019 (acquisition de matériel informatique des mairies) à hauteur de 40 % pour un montant plafonné à 15 000 €

Le conseil municipal valide la demande de subvention DETR pour un montant de 1 122,40 €

Adopté à l'unanimité

Dénomination et numérotation des voies : choix du fournisseur de plaques de rue, poteaux et numéros

Avec la numérotation et dénomination des voies, il est nécessaire d'investir dans la fourniture de 42 plaques de rue, 27 poteaux et 140 numéros.

M. AUBESSARD estime toujours que ce n'est pas à la mairie de financer une opération qui sert d'abord des besoins privés.

Trois devis sont présentés : Lacroix signalisation - ILP Laser - Signaux Girod
Le conseil choisit la société SIGNAUX GIROD pour un montant HT de 3 763.26 €

Adopté à 8 voix pour et une abstention

Aide à l'adressage 2018-2020 : demande de subvention auprès du conseil départemental et au titre de la DETR

Le coût de la démarche de numérotation et dénomination des voies est estimé à 6 763.26 € pour la fourniture de matériaux et l'aide méthodologique de la Poste.

Le conseil municipal sollicite les aides suivantes :

- Aide DETR 2019 (aide à la dénomination et numérotation des voies) sur une dépense éligible de 6 763.26 € HT

Taux fixe de 30 % soit une subvention de : 2 028.98 €

- Aides du Conseil Départemental (aide à l'adressage 2018-2020) sur une dépense éligible de 4 000 € HT

Taux 40 % soit une subvention de : 1 600 €

Soit un total d'aides publiques de 3 628.98 €, soit 53.66% du projet HT 6 763.26 €

Adopté à 8 voix pour et une abstention

Participation fiscalisée aux dépenses des syndicats de communes 2019

Le conseil opte pour la mise en recouvrement par les services fiscaux auprès des administrés de la somme de 1 221.81 € en faveur de la FDEE 19 (participation fiscalisée)

Adopté à l'unanimité

Redevance France Telecom 2019

Le conseil décide d'appliquer les montants plafonds 2019 à savoir

| | Artère aérienne en km | Artère en sous- sol en km | Total |
|------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|-----------------|
| Longueur domaine public | 7,635 | 3.090 | |
| Montant 2019 | 54.30 €/km | 40.73 €/km | |
| Total | 414.58 € | 125.86 € | 540.44 € |

et fixe le montant de la redevance à 540 €

Adopté à l'unanimité

Modification des statuts de la FDEE 19 et adhésion de 13 communes

La communauté de communes des Villages du Midi Corrèzien s'est retirée de la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze (FDEE 19) le 1^{er} janvier 2019

et a restitué la compétence relative à la distribution publique d'électricité, aux communes qui la composent.

Les 13 communes la composant demandent leur adhésion.

Le conseil valide ces adhésions et la modification des statuts de la FDEE 19 qui en résulte

Adopté à l'unanimité

Affaires diverses

- Commission de contrôle des listes électorales : Mme DOUHET avait été volontaire pour la présider mais ayant des délégations au sein du conseil municipal, la préfecture a retoqué cette nomination. C'est donc Marcelle ANTOINE qui en est membre, Serge FAURIE son suppléant.
Cette commission est aussi composée de Pierre LOMBARD (suppléante Annie NARD) et Daniel BONELLO (suppléant Michel DEMAZOIN)
- Rapport de l'eau : présenté par Mme DUMAS.
 - 2238 habitants desservis pour 1243 abonnés
 - les sources représentent 52% des prélèvements des ressources en eaux brutes, 14 % pour les forages et 34 % pour la Montane
 - 18 prélèvements ont été effectués en 2017 pour un taux de conformité de 100%
 - en 2017, l'indice linéaire des pertes est de 0.9 m³/j/km (1.3 en 2016)
- Projet SFR : implantation d'une armoire pour la fibre
- Présentation nommage des voies
- M. AUBESSARD souhaite qu'une étude soit faite pour la mise en place d'un city stade en lieu et place du terrain de tennis.

Fin de la séance à 22 heures